



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 60321

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions extrêmement précaires dans lesquelles travaillent les aides à domicile qui interviennent dans le cadre du service mandataire. Ces dernières peuvent avoir de très nombreux employeurs, avec tous les inconvénients qui découlent d'une telle situation. Le regroupement de ces différents employeurs dans le cadre d'un groupement d'employeurs permettrait d'améliorer les conditions de travail de ces salariés, de leur ouvrir l'accès à la formation et à la représentation salariale et de simplifier leurs relations avec les organismes sociaux. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures facilitant la constitution de groupements d'employeurs familiaux dans le cadre de ses projets visant à la professionnalisation de l'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60321

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2347